



# CONSEIL DE SÉCURITÉ

## DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

**2111<sup>e</sup>** SÉANCE : 15 JANVIER 1979

NEW YORK

---

### TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2111) .....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003). .....	1

#### NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/. . .) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

## 2111e SÉANCE

Tenue à New York le lundi 15 janvier 1979, à 10 h 30.

*Président* : M. Donald O. MILLS (Jamaïque).

*Présents* : les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

### Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2111)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003).

*La séance est ouverte à 11 h 30.*

### Adoption de l'ordre du jour

*L'ordre du jour est adopté.*

Télégramme, en date du 3 janvier 1979, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Vice-Premier Ministre chargé des affaires étrangères du Kampuchea démocratique (S/13003).

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises aux séances précédentes, j'invite la délégation du Kampuchea démocratique à prendre place à la table du Conseil et les représentants de l'Australie, de Cuba, de la Hongrie, de l'Indonésie, du Japon, de la Malaisie, de la Mongolie, de la Nouvelle-Zélande, des Philippines, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de Singapour, du Soudan, de la Thaïlande et du Viet Nam à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

*Sur l'invitation du Président, la délégation du Kampuchea démocratique prend place à la table du Conseil; M. Anderson (Australie), M. Roa Kouri (Cuba), M. Halász (Hongrie), M. Anwar Sani (Indonésie), M. Abe (Japon), Tan Sri Zaiton Ibrahim (Malaisie), M. Dashteren (Mongolie), M. Francis (Nouvelle-Zélande), M. Yango (Philippines), M. Jaroszek (Pologne), M. Zachmann (République démocratique allemande), M. Koh (Singapour), M. Sahlouïl (Soudan), M. Guna-Kasem (Thaïlande), et M. Ha Van Lau (Viet Nam) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les cotés de la salle du Conseil.*

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bulgarie et de la Yougoslavie des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer à la discussion. Conformément à la pratique habituelle, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part à la discussion, sans droit de vote, conformément aux dispositions de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

*Sur l'invitation du Président, M. Yankov (Bulgarie) et M. Komatina (Yougoslavie) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur le côté de la salle du Conseil.*

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil est saisi du document S/13027, qui contient le texte d'un projet de résolution dont les auteurs sont le Bangladesh, la Bolivie, le Gabon, la Jamaïque, le Koweït, le Nigéria et la Zambie.

4. M. BISHARA (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : J'ai l'honneur, au nom des auteurs du projet de résolution contenu dans le document S/13027, de présenter ce projet. Les auteurs originaux en sont le Bangladesh, la Bolivie, le Gabon, le Koweït, le Nigéria et la Zambie, auxquels s'est joint votre pays, monsieur le Président. Il s'agit donc d'un projet de résolution des pays non alignés. Il est présenté par les membres non alignés du Conseil, qui représentent 45 p. 100 de sa composition. Ces pays viennent de trois continents, de sept régions. Ils représentent les trois plus grands continents : l'Asie, l'Afrique et l'Amérique latine. Les auteurs ont des cultures, des langues et des systèmes politiques différents, mais ils sont unis dans leur adhésion infaillible à la Charte des Nations Unies et à la politique de non-alignement. Leur projet traduit donc la base du droit international; ils sont l'essence même de la Charte. La politique étrangère des auteurs est régie et dictée par ces principes. Aucun des auteurs n'appartient à un bloc militaire. Tous, dans leurs relations étrangères, font appel aux normes établies des relations internationales. Ce fait confère de la force et une finalité au projet.

5. Le texte ne condamne aucune partie. Il ne contient d'accusation contre personne. A mon sens, il ne donne lieu à aucune polémique. Il est marqué par la retenue, par le sérieux, et il est direct. Il porte sur les principes fondamentaux de la Charte.

6. La situation au Kampuchea n'est pas normale. La confusion et les hostilités persistent sans relâche. Il est donc logique que le projet de résolution parle de la situation anormale qui existe au Kampuchea, laquelle donne lieu à

de graves préoccupations quant aux conséquences qui pourraient en résulter pour la paix et la sécurité internationales.

7. Le troisième alinéa du préambule évoque les obligations qui incombent aux Etats Membres de régler les différends par des moyens pacifiques. Ce sont les termes mêmes de la Charte, que chaque Etat Membre s'est engagé à respecter.

8. Le paragraphe du dispositif affirme que les auteurs appuient le concept de la préservation de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique de chaque Etat. Le non-respect de la souveraineté des Etats engendre le chaos et l'instabilité. C'est un principe fondamental de la Charte. C'est même l'essence, le cœur du droit international.

9. Le paragraphe 2 lance un appel à toutes les forces étrangères pour qu'elles mettent un terme aux hostilités et se retirent du Kampuchea. Un appel est donc lancé en faveur du cessez-le-feu et du retrait. Le paragraphe évoque spécifiquement la situation au Kampuchea. Sans cessez-le-feu, la guerre continuera et menacera inévitablement l'indépendance des Etats voisins, faisant apparaître immanquablement la politique de puissance. Les hostilités en pousseront certainement beaucoup à pêcher en eau trouble afin de tirer des avantages politiques. Sans cessez-le-feu et sans retrait, rien n'assure que la guerre ne débordera pas les frontières pour englober toute la région. Le cessez-le-feu et le retrait des forces étrangères pourront seuls prévenir cette abominable possibilité.

10. Le but est la stabilité dans la région. Nous ne pouvons instaurer cette stabilité tant attendue tant qu'il y aura violation du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures. Voilà pourquoi ce principe sacré de la Charte est réaffirmé dans un paragraphe séparé. Les auteurs estiment que si les parties intéressées adhèrent strictement à ce principe, elles contribueront fortement à la stabilité de la région.

11. Enfin, le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de présenter dans un délai de deux semaines un rapport sur les progrès réalisés dans l'application de la résolution. Les auteurs pensent que la nature grave et complexe de la situation au Kampuchea justifie la fixation d'un délai pour la présentation du rapport. Cela souligne l'élément d'urgence qui doit intervenir pour endiguer le problème et empêcher que la situation à l'intérieur du Kampuchea ne s'aggrave grandement. Il appartient au Secrétaire général de fixer la manière dont il jugera utile de présenter le rapport. Il pourrait envoyer un représentant spécial. Ce sera à lui d'en décider.

12. Les auteurs espèrent que le projet de résolution des non-alignés recevra l'appui le plus fort du plus grand nombre possible de membres. On a dit qu'il était trop doux; il ne donne même pas satisfaction à certains des auteurs, mais ce qui compte, c'est qu'il préserve des principes fondamentaux; il mérite donc un examen favorable de la part du Conseil.

13. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

14. M. ABE (Japon) [*interprétation de l'anglais*] : Je tiens à vous remercier, monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Conseil, de m'avoir autorisé à prendre la parole sur la question vitale dont le Conseil est saisi. Je veux aussi vous féliciter chaleureusement à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Grâce à votre compétence, à votre expérience, à votre habileté et à votre esprit bien connus de tous à l'Organisation des Nations Unies, je suis certain que vous vous acquitterez de façon exemplaire des devoirs de la présidence.

15. Nous sommes heureux que le Conseil ait rapidement décidé de se saisir de la question. En effet, son importance vitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales a été amplement démontrée jusqu'ici dans la discussion. Il est devenu évident que les positions des parties directement intéressées sont diamétralement opposées et que les membres du Conseil ont des opinions très divergentes sur la façon de traiter le problème. Dans l'espoir sincère qu'en prenant la parole elle aidera le Conseil dans ses travaux, ma délégation voudrait faire les observations suivantes.

16. Le Japon est fort ému par la situation qui existe au Kampuchea depuis la fin de l'année dernière. Le conflit militaire qui oppose les deux pays indochinois s'est intensifié et a atteint le centre du territoire kampuchéen, causant d'innombrables morts et des dévastations considérables dans ce pays. Cette situation continue. Le Japon, l'un des pays d'Asie qui a toujours souhaité des relations étroites avec les pays de l'Indochine, ne peut que ressentir un profond chagrin. Notre amère déception est d'autant plus grande qu'on a souvent dit que les pays de l'Indochine, enfin sortis de guerres prolongées, se consacraient à la reconstruction et au développement et auraient des relations pacifiques avec tous les pays voisins de l'Asie du Sud-Est.

17. Pour beaucoup de pays d'Asie, la situation actuelle est une menace à la paix, à la stabilité et à la sécurité non seulement au Sud-Est asiatique mais dans toute l'Asie. C'est une inquiétude que le Japon partage.

18. Etant donné le tour qu'a pris la situation au Kampuchea, il nous faut conclure que de toute évidence des forces étrangères y sont mêlées de près. Le Japon déplore grandement cette ingérence étrangère; il estime que toutes les forces étrangères devraient être retirées complètement et immédiatement du territoire kampuchéen.

19. Les ministres des affaires étrangères de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est ont publié une déclaration commune à Bangkok le 13 janvier [S/13025]. D'après ce texte, les ministres des affaires étrangères de l'Association "ont vivement déploré l'intervention armée dirigée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea", "ont affirmé le droit qu'a le peuple kampuchéen de déterminer lui-même son avenir, sans qu'aucune ingérence ou influence de puissances étrangères vienne entraver son droit à l'autodétermination" et "ont demandé le retrait immédiat et total des forces étrangères du territoire

kampuchéen". Le Japon appuie pleinement cette déclaration.

20. Nous lançons un appel à tous les pays intéressés pour qu'ils fassent preuve de la plus grande modération afin que la situation ne s'aggrave pas davantage. Nous appelons en particulier leur attention sur la Charte des Nations Unies, à laquelle nous avons tous solennellement souscrit et qui fait obligation à tous les Etats Membres de régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de renoncer à recourir à la force militaire et de s'abstenir de s'ingérer dans les affaires intérieures d'autres Etats. Ce sont des principes que tous les Etats Membres doivent respecter scrupuleusement, et leur violation par quiconque ne saurait être tolérée en aucune circonstance.

21. Ma délégation espère sincèrement que le Conseil de sécurité pourra prendre des mesures efficaces pour permettre aux pays de la région de restaurer le plus rapidement possible la stabilité et la sécurité. Ma délégation demande instamment à tous les membres de l'Organisation de se joindre aux efforts que le Conseil fait à cette fin. Elle promet au Conseil le plein appui du Japon.

22. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Australie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

23. M. ANDERSON (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord, monsieur le Président, vous remercier et remercier les membres du Conseil de m'avoir donné l'occasion de prendre la parole devant le Conseil aujourd'hui. J'aimerais également saisir cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, fonctions auxquelles votre sagesse, vos qualités diplomatiques et votre expérience vous désignent à juste titre.

24. Comme le Premier Ministre de mon pays l'a déclaré le 8 janvier, le Gouvernement australien est profondément préoccupé par le recours à la force armée contre le Kampuchea démocratique de la part de la République socialiste du Viet Nam et par les graves risques que cette action entraîne quant à l'élargissement et à l'escalade du conflit dans la région. L'Australie avait auparavant exprimé son ferme espoir que le Gouvernement vietnamien parviendrait à résoudre ses divergences avec ses voisins par des négociations pacifiques plutôt que par le recours aux armes.

25. L'Australie a reconnu le Gouvernement du Kampuchea démocratique peu après que celui-ci a été établi en 1975 mais a décidé de surseoir à l'établissement de relations diplomatiques avec ce gouvernement en raison de l'inquiétude que nous inspiraient ses actes et sa politique en violation flagrante des droits de l'homme. Nous avons, néanmoins, appuyé pleinement le droit du Kampuchea démocratique à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité territoriale. Comme d'autres gouvernements, nous ne pouvons accepter la thèse selon laquelle la politique interne d'un gouvernement quelconque, aussi répréhensible qu'elle soit, peut justifier une attaque militaire contre ce gouvernement de la part d'un autre gouvernement.

26. Nous avons écouté avec un intérêt particulier la déclaration faite le 11 janvier par le prince Norodom Sihanouk [2108e séance]. Il a parlé en qualité de représentant accrédité du Gouvernement légitime du Kampuchea démocratique. Il a parlé aussi, je crois, en tant que porte-parole du peuple du Kampuchea depuis si longtemps éprouvé. Malgré les divergences qui ont pu exister par le passé entre nos gouvernements, les Australiens n'ont jamais mis en doute la sincérité, l'ardent patriotisme du prince Sihanouk, ni la profondeur de son attachement à l'indépendance du Kampuchea et au bien-être de sa population. Ses paroles doivent avoir pour nous le plus grand poids. Le Gouvernement et le peuple australiens ont été profondément émus par les souffrances que le petit peuple du Kampuchea a dû subir. Nous sommes gravement préoccupés des nouvelles menaces que posent à leur bien-être tant les combats actuels que l'incertitude du lendemain.

27. Comme d'autres orateurs qui ont pris la parole avant moi l'ont souligné, la situation actuelle au Kampuchea est complexe et marquée par de nombreux éléments obscurs. Il n'en est pas moins absolument évident que des forces extérieures ont pénétré sur le territoire du Kampuchea à une échelle massive et que le pays se trouve à l'heure actuelle sous occupation étrangère. Un tel emploi de la force extérieure ne saurait manquer de préoccuper profondément l'Organisation des Nations Unies, à plus forte raison lorsqu'un pays petit et faible est attaqué par un voisin puissant. L'emploi de la force dans la région de l'Asie du Sud-Est, où l'Australie entretient des relations étroites et fécondes avec ses voisins, inquiète particulièrement mon gouvernement. Nos inquiétudes sont encore plus vives lorsque nous songeons au fait que la crise actuelle risque d'entraîner dans la région — qui devrait être un havre de paix, de liberté et de neutralité — des rivalités et des conflits externes qui lui sont étrangers.

28. L'Australie s'est vivement félicitée de la déclaration commune publiée lors de la réunion extraordinaire des ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à Bangkok le 13 janvier, y voyant une indication claire et nette de l'intense préoccupation qu'inspirent à ces gouvernements les événements du Kampuchea. Mon gouvernement appuie fermement les sentiments exprimés dans cette déclaration commune, de même que les mesures qui y sont énoncées. Les pays de la région de l'Asie du Sud-Est se trouvent en présence d'un problème humain d'une ampleur et d'une complexité considérables créé par l'exode de milliers de réfugiés du Viet Nam. L'importance de ce nombre suffit en soi à mettre à rude épreuve les pays concernés et exclut toute solution facile. Les événements au Kampuchea ne peuvent qu'aggraver les incertitudes que connaît déjà la région et fait naître de nouveaux problèmes.

29. Mon gouvernement estime donc qu'il est urgent que le Conseil de sécurité réaffirme le droit du Kampuchea démocratique à l'indépendance, à la souveraineté et à l'intégrité de son territoire, ainsi que le droit du peuple kampuchéen de déterminer lui-même son propre avenir, à l'abri de l'influence ou de l'ingérence extérieure. Le Conseil devrait en outre rechercher une solution pacifique du conflit actuel, fondée, au premier chef, sur l'établissement d'un cessez-le-

feu et le retrait de toutes les forces étrangères. Ce n'est que sur cette base qu'il sera possible d'envisager la fin de l'épreuve que traverse le peuple du Kampuchea et de rétablir la paix, la sécurité, la stabilité et la confiance dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est.

30. M. BLANKSON (Nigéria) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je voudrais, tout en vous félicitant de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier, souhaiter également la bienvenue à votre délégation et aux délégations du Bangladesh, du Portugal, de la Norvège et de la Zambie. Les relations fraternelles qui existent entre le Nigéria et la Jamaïque, même si nous sommes, pour reprendre les termes de votre Premier Ministre, séparés par "le passage du milieu", remontent loin dans l'histoire. Ces relations ont été renforcées par la visite de mon chef d'Etat à Kingston il y a quelques jours.

31. Les événements récents en Asie du Sud-Est sont une source de grave préoccupation pour ma délégation. Bien que nous soyons éloignés du théâtre du conflit, les nombreuses conséquences que ces événements pourraient avoir sur les relations internationales pacifiques et cordiales nous obligent à ajouter notre voix à celles qui sont intervenues en cette enceinte et au dehors. S'il est indéniable que ces conséquences sont graves pour la paix et la stabilité de cette région du monde, on se doit également de souligner le danger que la suite des événements peut constituer pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

32. Bien que les détails de l'évolution rapide des événements au Kampuchea soient décousus et difficiles à cerner, ma délégation, en tant que membre du mouvement non aligné, tient à déclarer ce qui suit.

33. Premièrement, notre appui à la convocation de la présente réunion du Conseil de sécurité découle de notre conviction que tout Etat Membre de l'Organisation a le droit, lorsqu'il s'estime lésé, de porter la question devant le Conseil et qu'il est du devoir du Conseil de l'entendre et de rechercher des solutions.

34. Deuxièmement, nous croyons en l'égalité des Etats, quelles que soient leur dimension, leur population, leur puissance et leur importance politique et économique. En tant que peuple épris de paix, nous soutenons les principes de l'indépendance nationale, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale — principes si nettement consacrés dans la Charte des Nations Unies. Tous les Etats, à notre avis, doivent respecter ces principes, quelles que soient les pressions ou les tentations qui pourraient exister dans certains cas, car ces Etats, en devenant Membres de l'Organisation, se sont engagés à les respecter.

35. Troisièmement, il est bon de rappeler que le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats est l'un des piliers les plus importants des relations internationales. La communauté internationale ne doit jamais, de l'avis de ma délégation, permettre de compromis sur ce principe.

36. Quatrièmement, nous sommes fermement convaincus que tout Etat a le droit souverain de se doter du système interne, politique ou économique qu'il souhaite.

Partant, l'évolution intérieure d'un pays ne devrait jamais être invoquée pour justifier une intervention étrangère sous quelque forme que ce soit.

37. Après avoir réitéré ces principes, nous comptons qu'ils seront pris en considération dans toute solution de la situation au Kampuchea. Nous espérons ardemment que cela se produira très bientôt, de façon à ce qu'il soit mis fin aux horreurs et aux souffrances auxquelles le peuple de la région est soumis et que la paix et la stabilité puissent régner en Asie du Sud-Est. Depuis trop longtemps les conflits font de l'existence de millions de personnes de la région un véritable cauchemar. Ma délégation s'est engagée à appuyer pleinement toute mesure équitable que le Conseil pourrait prendre pour veiller à ce que la paix cesse d'être un mirage pour les habitants du Kampuchea et de l'Asie du Sud-Est.

38. LE PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Thaïlande. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

39. M. GUNA-KASEM (Thaïlande) [*interprétation de l'anglais*] : Pour commencer, je voudrais, monsieur le Président, vous adresser mes chaleureuses et sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce mois et pour les grandes qualités diplomatiques avec lesquelles vous guidez si bien les travaux du Conseil. Je voudrais également vous dire à vous et, par votre intermédiaire, à tous les autres membres du Conseil combien nous sommes reconnaissants que la délégation thaïlandaise ait été autorisée à prendre part aux délibérations actuelles du Conseil.

40. Le Conseil est saisi aujourd'hui d'une question importante qui présente pour nous un intérêt et un motif de souci particuliers du fait que la Thaïlande est géographiquement proche du théâtre du conflit et a une longue frontière commune avec le Kampuchea. La Thaïlande voit avec une inquiétude et une préoccupation croissantes l'escalade et l'expansion du conflit armé entre nos deux voisins proches, conflit qui, à nos yeux, est maintenant une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de l'Asie et, plus particulièrement, de l'Asie du Sud-Est.

41. Notre grande préoccupation est entièrement partagée par nos partenaires de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. La solidarité et l'unité des membres de l'Association sur cette question ont été amplement démontrées dans une déclaration faite à Djakarta par le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie au nom des ministres des affaires étrangères de l'Association le 9 janvier et, plus tard, dans une déclaration commune émanant des ministres des affaires étrangères des pays de l'Association, après la réunion extraordinaire tenue à Bangkok les 12 et 13 janvier. Ces deux déclarations ont été distribuées sous les cotes S/13014 et S/13025 respectivement.

42. La politique fondamentale de la Thaïlande consiste à entretenir des relations amicales avec les pays voisins comme, d'ailleurs, avec tous les pays qui entendent avoir avec nous des rapports amicaux, quels que soient leur idéo-

logie politique ou leur système économique, sur la base de la Charte des Nations Unies et des 10 principes de la Conférence de Bandung. La Thaïlande adhère rigoureusement aux principes de la coexistence pacifique, du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des autres pays, de la non-agression, de la non-subversion et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Conformément à cette politique et à ces principes, mon gouvernement est toujours resté neutre dans ce déplorable conflit entre nos deux voisins proches, le Kampuchea et le Viet Nam. De plus, nous avons fait savoir que nous souhaiterions que les deux parties règlent leurs divergences par des moyens pacifiques en ayant recours à des négociations et s'abstiennent de recourir à la force.

43. A ce propos, je voudrais rappeler les engagements donnés au milieu de l'année 1978 par le dirigeant du Viet Nam à chacun des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et consistant à respecter scrupuleusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun des pays, à adhérer strictement à la non-ingérence et à la non-subversion dans les affaires intérieures d'autrui et à coopérer au maintien et au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région. Au vu de ce qui s'est récemment passé dans notre région, nous sommes aujourd'hui plus que jamais convaincus en Thaïlande que, par souci de paix, de stabilité et de développement dans l'Asie du Sud-Est, les pays de la région doivent mieux respecter les principes et les engagements que je viens d'énoncer.

44. La Thaïlande n'a jamais cessé d'adhérer au principe du règlement pacifique des différends internationaux conformément à la Charte des Nations Unies. Voilà pourquoi ma délégation appuie entièrement la convocation du Conseil afin d'examiner le point actuel. Ma délégation se joint à d'autres qui ont parlé avant nous pour se féliciter de la décision du Conseil d'inscrire ce point à son ordre du jour et de se réunir sans retard afin d'examiner le conflit qui règne actuellement dans le sud de l'Indochine, conflit qui a connu une grave escalade ces dernières semaines avec des conséquences sérieuses pour tous.

45. Nous espérons sincèrement que le Conseil sera en mesure d'adopter une résolution affirmant le respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea, demandant le retrait total des forces étrangères du territoire du Kampuchea et réaffirmant le droit à l'autodétermination du peuple du Kampuchea et son droit de décider lui-même de son avenir, à l'abri de toute influence et de toute ingérence extérieures.

46. Le monde a actuellement les yeux tournés vers le Conseil de sécurité. Les peuples de l'Asie du Sud-Est s'adressent au Conseil, espérant que les réunions actuelles donneront lieu à des mesures constructives. La Thaïlande appuiera toute mesure que le Conseil jugera approprié de prendre afin de permettre aux pays et aux peuples de la région, qui trop longtemps déjà ont été privés de paix, de vivre dans la tranquillité et l'harmonie et de consacrer toute leur énergie à la recherche d'objectifs constructifs dans l'intérêt de tous.

47. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Mongolie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

48. M. DASHTSEREN (Mongolie) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, ma délégation vous adresse ses remerciements, à vous et aux membres du Conseil de sécurité, pour la possibilité qui m'est donnée d'intervenir ici et d'exposer la position de notre gouvernement sur la question dont est saisi le Conseil.

49. Je voudrais également vous féliciter, monsieur le Président, maintenant que vous avez assumé les très sérieuses responsabilités qui incombent au Président du Conseil en ce mois et vous souhaiter une entière réussite dans l'exercice de votre mission.

50. Je voudrais noter avant tout que la question que discute actuellement le Conseil est une question qui affecte les affaires purement intérieures d'un Etat souverain indépendant, Membre à part entière de l'Organisation, dont le peuple s'est soulevé, a renversé un régime haï et établi dans le pays son pouvoir véritablement démocratique en la personne du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Malgré cette situation qui existe réellement au Kampuchea et au mépris des protestations catégoriques du nouveau gouvernement de ce pays, le Conseil de sécurité s'est vu imposer une discussion artificielle dont le but est d'embrouiller l'opinion publique mondiale.

51. Chacun sait qu'au cours des trois dernières années il a régné au Kampuchea une atmosphère de terreur et d'arbitraire imposée au peuple kampuchéen par la clique Pol Pot-Ieng Sary, qui était au service des visées expansionnistes et des aspirations de grande puissance des dirigeants de Pékin. Pour se maintenir au pouvoir, l'ancienne clique des traîtres du Kampuchea a eu recours aux mesures les plus barbares et à des méthodes de répression contre la population du pays, par exemple des mesures d'extermination de masse de personnes absolument innocentes, des violations criantes et le déni des droits fondamentaux de l'homme, l'évacuation des populations par la force, l'anéantissement systématique des minorités nationales, et ainsi de suite.

52. Ces crimes monstrueux de l'ancien régime kampuchéen ont provoqué une inquiétude profonde dans le monde entier et ont été condamnés. A ce propos, je voudrais citer un extrait d'un article paru dans le magazine du *New York Times* du 19 novembre 1978. Le texte est ainsi libellé :

"Les informations [données par les réfugiés] sur l'évacuation forcée de toutes les villes cambodgiennes, sur l'exil de 3 millions peut-être des 7 millions de Cambodgiens dans la campagne, les meurtres en masse et la famine, la haine et la destruction aveugles, les orgies d'autodafés, les incendies alimentés par des instruments de musique, des téléviseurs, des radios et des statues de Bouddha, semblent incroyables<sup>1</sup>."

<sup>1</sup> Cité en anglais par l'orateur

De même, selon certaines données fournies par la presse, près du tiers de la population totale du Kampuchea a été exterminée par la clique Pol Pot-Ieng Sary. Selon le *New York Times*, ces nouvelles ont été confirmées par le prince Norodom Sihanouk qui, on le sait, est venu ici pour représenter précisément ce régime tombé.

53. A côté de cela, personne n'est en mesure de nier cette sinistre vérité que l'ancienne clique Pol Pot-Ieng Sary a poursuivi sa politique antipopulaire avec le soutien et la sanction que lui accordaient directement les dirigeants chinois, qui s'efforçaient d'utiliser le Kampuchea en tant que polygone expérimental pour imposer ce que l'on appelle "la révolution culturelle". On sait aussi que, dans la répression contre le peuple du Kampuchea, les milliers d'experts militaires et conseillers venus de Chine ont joué un rôle important, que l'appareil de répression du régime disparu fonctionnait sous le contrôle de spécialistes chinois, que l'armée se servait d'armes chinoises et que la propagande se faisait selon les directives des dirigeants de Pékin.

54. Ainsi donc, c'est avec la participation directe des autorités chinoises que le Kampuchea et son peuple se sont trouvés au bord même d'une catastrophe totale. Qui plus est, c'est sur les directives de Pékin que l'ancien régime de Pol Pot a provoqué bien des conflits et des actes d'agression contre les pays voisins, notamment le Viet Nam, créant une menace grave pour la paix et la sécurité dans la région et dans l'ensemble de l'Asie.

55. Il n'est pas possible d'avoir le moindre doute quant au fait que c'est précisément le régime des terroristes imposé par Pékin et sa politique inhumaine qui ont bouleversé à l'extrême toute la vie du pays, provoquant très légitimement l'indignation profonde et le mécontentement du peuple kampuchéen. Les répressions sanglantes et la dictature n'ont pas pu étouffer la résistance du peuple kampuchéen, qui a de glorieuses traditions de lutte héroïque pour ses droits vitaux et pour la liberté et l'indépendance. Pour sauver leur vie et leur patrie, des millions de Kampuchéens, dont l'immense majorité des forces armées de l'ancien régime, se sont unis sous la direction du Front uni pour le salut national du Kampuchea et se sont dressés pour lutter pour la liberté et le salut de la patrie. Il est fort satisfaisant de noter que cette lutte légitime du peuple kampuchéen a été couronnée par une victoire totale et a abouti au renversement du régime antipopulaire et à la constitution d'un nouveau gouvernement réellement révolutionnaire, qui se donne pour but d'éliminer complètement le socialisme dénaturé à la Mao et de créer une structure populaire démocratique transformant le Kampuchea en un pays véritablement pacifique, indépendant, démocratique et non aligné qui marche dans la voie du socialisme. Toute l'humanité progressiste — y compris le peuple mongol et son gouvernement — a salué avec la plus grande joie cette très grande victoire du peuple kampuchéen, y voyant un événement marquant inaugurant une étape nouvelle de l'histoire du Kampuchea, l'étape de la liberté réelle et de l'épanouissement.

56. La chute du régime terroriste de Pol Pot et la création d'un pouvoir véritablement populaire et démocratique qui jouit de la chaleureuse sympathie de la population tout

entière du pays ne sont pas seulement la réalisation des aspirations et des désirs du peuple kampuchéen tant éprouvé mais constituent également un facteur important de la normalisation de la situation en Asie du Sud-Est et du renforcement de la paix et de la sécurité dans la région. Dans le document-programme du nouveau gouvernement, contenu dans le document S/13006, on prévoit le rétablissement des libertés et droits fondamentaux du peuple kampuchéen et le développement du pays dans la voie du socialisme et de la paix. Il convient notamment de noter la nature véritablement pacifique de la politique étrangère du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea qui, dans son programme, se prononce pour le rétablissement et le développement de relations normales avec tous les pays sur la base des principes de la coexistence pacifique.

57. Tout cela ne saurait manquer de susciter la satisfaction de ceux qui chérissent véritablement la paix dans l'Asie du Sud-Est et le reste du monde. Voilà pourquoi un nombre toujours croissant de pays, dont certains pays non alignés, ont reconnu le nouveau gouvernement du Kampuchea. Le Gouvernement de la République populaire mongole a reconnu le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea en tant que seul gouvernement légitime et en tant que porte-parole authentique de la volonté et des aspirations du peuple khmer.

58. Ce que je viens de dire montre de la manière la plus claire que l'éclatante victoire des forces patriotiques de la révolution, guidées par le Front uni pour le salut national du Kampuchea, dans les rangs desquelles sont entrées les couches les plus diverses et les plus larges de la population du pays, représente le résultat logique de la juste lutte du peuple kampuchéen lui-même, qui a l'appui de l'opinion publique mondiale. En conséquence, le déroulement actuel des événements au Kampuchea représente une affaire intérieure, une cause naturelle et juste.

59. Pour ces raisons, la délégation mongole se prononce contre toute tentative de déformer la vérité et de la dépeindre comme l'agression d'un pays contre un autre, ce qui n'est en définitive qu'un prétexte à l'ingérence dans les affaires intérieures d'un Etat souverain. En particulier, ma délégation proteste catégoriquement et manifeste sa profonde indignation devant les calomnies formulées à l'adresse du Viet Nam socialiste, de son gouvernement et de son peuple, qui, par leur lutte héroïque contre les forces de l'impérialisme et de la réaction internationales et pour leur liberté et leur indépendance, ont contribué et continuent à contribuer immensément à la cause de la paix et de la sécurité. La délégation mongole estime que ces calomnies ne sont autre chose que des tentatives entreprises par les réactionnaires internationaux et les forces de l'impérialisme, et plus particulièrement les autorités de Pékin, pour camoufler leurs propres actes d'agression contre le Viet Nam et qu'elles répondent également à l'objectif de dénaturer et de saper l'autorité de plus en plus grande de ce courageux pays.

60. On sait que les autorités chinoises se livrent ouvertement à une politique hostile d'expansion à l'égard des pays voisins de la Chine, politique particulièrement évidente en ce qui concerne les relations avec la République socialiste



du Viet Nam. Il est particulièrement inquiétant de constater que des forces chinoises et des armements sont massés à proximité de la frontière vietnamo-chinoise, ce qui représente une menace grave pour l'intégrité territoriale et l'indépendance du Viet Nam et pour la paix et la sécurité en Asie.

61. En ce qui concerne la représentation du peuple kampuchéen, il est absolument évident que seul le représentant du Conseil populaire révolutionnaire, en qualité de porte-parole légitime et authentique de la volonté du peuple khmer, est autorisé à représenter le Kampuchea dans les instances internationales. Pour nous, M. Sihanouk n'est qu'un particulier. On sait en effet qu'il est venu ici sur directives de son patron de Pékin afin de représenter un régime renversé et qui a cessé d'être, auprès duquel il n'a aucun statut et qui le maintenait lui-même en état d'arrestation. A ce propos, le *New York Times* du 9 janvier écrivait : "Il était lui-même un prisonnier sans défense qui n'avait aucun rapport avec le gouvernement<sup>1</sup>".

62. Nous estimons que les organisations internationales, dont le Conseil de sécurité, n'ont pas le droit de prendre des décisions sur une question qui concerne le Kampuchea en l'absence de la participation de ses représentants authentiques en la personne du représentant du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, ces tentatives constituant des violations de la Charte des Nations Unies et du principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures de ce pays.

63. En conclusion, la délégation mongole manifeste une fois de plus l'appui et la solidarité de notre peuple au peuple du Kampuchea épris de liberté dans sa lutte pour éliminer les conséquences des agissements criminels de l'ancien régime et pour assurer le prompt rétablissement d'une vie normale dans le pays.

64. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil pour faire sa déclaration.

65. M. ANWAR SANI (Indonésie) [*interprétation de l'anglais*] : Ma délégation voudrait exprimer sa sincère reconnaissance au Conseil pour lui avoir permis de participer au débat. Je voudrais également m'associer aux orateurs précédents et vous adresser, monsieur le Président, nos sincères félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence pour le mois de janvier. Ma délégation est convaincue que sous votre direction éclairée et sage le Conseil pourra apporter une contribution sensible au rétablissement de conditions de paix au Kampuchea et dans la région d'Indochine.

66. La délégation indonésienne a demandé à participer au débat pour exprimer sa profonde inquiétude face aux événements graves du Kampuchea. Depuis plus d'une génération, l'Indochine a été victime d'effusions de sang et de souffrances causées par la guerre. Chacun espérait avec ferveur que lorsque la paix interviendrait les pays de la région pourraient consacrer tous leurs efforts au relèvement et au développement. On avait aussi espéré que les

pays de l'Asie du Sud-Est pourraient coopérer et établir une région pacifique et stable, permettant ainsi à leurs peuples de progresser ensemble vers une prospérité commune. C'est dans ce contexte qu'ont été envisagés l'établissement de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'affirmation d'une zone de paix, de liberté et de neutralité en Asie du Sud-Est. La nécessité d'une telle zone a maintenant été clairement démontrée par les événements d'Indochine.

67. Le déclenchement d'hostilités entre le Viet Nam et le Kampuchea a été un grave recul pour ces espoirs. L'Indonésie déplore qu'il n'ait pas été possible pour ces deux proches voisins, qui avaient consenti les plus lourds sacrifices pour défendre leur souveraineté et leur indépendance, de régler leurs différends par des négociations pacifiques. Bien que l'on ait beaucoup parlé de la participation de puissances étrangères, ma délégation a des difficultés à croire que des pays tels que le Kampuchea et le Viet Nam, qui ont tant sacrifié à la défense de leur souveraineté, de leur indépendance et de leur identité nationale, au prix de tant de vies et d'effusions de sang, se prêteraient à devenir l'instrument de desseins et d'ambitions politiques d'autres pays. Ils sont trop jaloux de leur indépendance et trop fiers de leur identité nationale pour le faire.

68. L'Indonésie a toujours eu des relations amicales tant avec le Kampuchea qu'avec le Viet Nam. Immédiatement après la Conférence de Genève en 1954, le Gouvernement indonésien a envoyé une délégation dans les pays d'Indochine. Je faisais partie de cette mission lorsqu'elle a été reçue par le prince Sihanouk, qui était alors roi du Cambodge à Phnom Penh et par M. Pham Van Dong, premier ministre du Viet Nam, à Hanoi. Des missions ont été établies à Phnom Penh et à Hanoi, de même qu'à Djakarta, après la Conférence de Bandung en 1955. Nos relations avec le Cambodge indépendant et le Viet Nam indépendant ne sont donc pas récentes. Ces relations ont été d'ailleurs soulignées lors des récentes visites effectuées à Djakarta par le premier ministre Pham Van Dong et le vice-premier ministre Ieng Sary.

69. L'Indonésie a toujours pensé que les relations entre les Etats doivent se fonder sur le strict respect des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies et dans la Déclaration de Bandung. Parmi ces principes se trouvent notamment le respect de la souveraineté mutuelle, de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de l'identité nationale des autres Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Chaque Etat doit avoir le droit de diriger sa propre existence nationale à l'abri de toute ingérence extérieure.

70. Ces principes ont été à nouveau soulignés dans un communiqué commun publié à Djakarta le 23 septembre 1978, à la fin de la visite du premier ministre Pham Van Dong en Indonésie, lorsque le président Suharto et le premier ministre Pham Van Dong ont convenu que

"Toutes les divergences de vues entre les pays de l'Asie du Sud-Est devraient être réglées par des moyens pacifiques, une compréhension mutuelle, et en dehors de toute ingérence étrangère."

Les deux dirigeants ont également déclaré

“qu’ils se rendaient parfaitement compte que la paix et la stabilité étaient essentielles pour le développement national des différents pays de la région du Sud-Est asiatique. Pour réaliser ces objectifs, ils ont manifesté leur détermination de respecter scrupuleusement leur indépendance, leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur système politique réciproques et de s’abstenir de recourir à la force ou à la menace de la force dans leurs relations bilatérales, de s’ingérer dans les affaires intérieures de l’un des Etats, ainsi que de mener des activités subversives, directes ou indirectes, contre l’un des Etats et de régler tout différend entre les deux pays par des moyens pacifiques et la négociation, dans un esprit d’égalité, de compréhension mutuelle et de respect.”

71. Le vice-premier ministre Ieng Sary du Kampuchea a déclaré à Djakarta, le 24 octobre 1978, que “ni l’un ni l’autre pays ne doit s’ingérer dans les affaires intérieures des autres pays et que tous les peuples ont le droit de décider de leur propre destinée”. Il a également déclaré “que les différends doivent être réglés dans le strict respect de ces principes”.

72. L’évolution des relations entre le Kampuchea et le Viet Nam est en conséquence particulièrement angoissante pour l’Indonésie, car elle est incompatible avec les déclarations solennelles prononcées par les dirigeants de ces deux pays. Nous pouvons très bien ne pas aimer — voire abhorrer — le système politique et social d’un pays donné, mais cela ne peut nullement justifier une intervention armée visant à modifier ce système.

73. Je voudrais appeler l’attention du Conseil sur la déclaration publiée à Djakarta le 9 janvier 1979 par le Ministre des affaires étrangères d’Indonésie au nom des ministres des affaires étrangères de l’Association des nations de l’Asie du Sud-Est, qui fait l’objet du document S/13014, ainsi que sur la déclaration commune publiée par les ministres des affaires étrangères de l’Association à la fin de la réunion tenue à Bangkok les 12 et 13 janvier, contenue dans le document S/13025, où se trouve dûment reflétée la position de mon gouvernement. Dans la déclaration commune, les cinq ministres des affaires étrangères de l’Association, entre autres, déplorent vivement l’intervention armée dirigée contre l’indépendance, la souveraineté et l’intégrité territoriale du Kampuchea, affirment le droit du peuple du Kampuchea de déterminer son avenir à l’abri de toute ingérence ou influence de puissances étrangères et demandent le retrait immédiat et total des forces étrangères du territoire kampuchéen.

74. En conclusion, ma délégation tient à manifester l’espoir sincère que le Conseil pourra se mettre d’accord sur une résolution qui suive les grandes lignes de la déclaration commune des ministres des affaires étrangères de l’Association et qu’il prendra les mesures nécessaires pour rétablir la paix et la stabilité au Kampuchea ainsi que des relations pacifiques entre les Etats intéressés de l’Indochine.

75. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l’anglais*) : L’orateur suivant est le représentant de la Pologne. Je l’invite

à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

76. M. JAROSZEK (Pologne) [*interprétation de l’anglais*] : La délégation polonaise avait espéré qu’elle n’aurait pas à demander à participer à la discussion qui se déroule actuellement au Conseil. Mais, puisque la situation qui s’est produite justifie notre intervention, je tiens à vous remercier, monsieur le Président, ainsi que les membres du Conseil, de m’avoir donné la possibilité de faire connaître la position de la Pologne sur la question dont nous sommes saisis. Tout d’abord cependant, je voudrais vous féliciter à l’occasion de votre accession à la présidence du Conseil et vous dire la haute estime que nous éprouvons à votre égard, tant en votre qualité de diplomate éminent que de représentant de la Jamaïque amie.

77. L’Article 24 de la Charte stipule que les Membres de l’Organisation des Nations Unies conviennent que, dans l’accomplissement de ses devoirs, le Conseil de sécurité agit en leur nom. Malheureusement — et je le dis très respectueusement —, les décisions adoptées hâtivement à la 2108e séance du Conseil, jeudi dernier, ne correspondaient ni à l’esprit ni à la lettre de l’Article 24. En fait, le Conseil n’est pas compétent pour traiter d’une question qui est un problème interne d’un Etat et qui, partant, ne relève pas du maintien de la paix et de la sécurité internationales comme le prévoit la Charte. Mon gouvernement ne peut donc accepter que, dans le cas présent, le Conseil agisse en son nom.

78. La Pologne a depuis de nombreuses années participé à la recherche de la paix en Indochine. A un moment où les événements dans la région présentaient vraiment un problème international — ce qui n’est pas le cas aujourd’hui —, en tant que membre de longue date de la Commission internationale de surveillance et de contrôle, elle a apporté sa contribution en vue de stabiliser la situation dans la région.

79. Aujourd’hui, alors que les Etats d’Indochine ont pu se libérer des maux du passé, nous envisageons la question soumise au Conseil sous trois angles.

80. Tout d’abord, et ceci est le plus important, l’évolution des événements au Kampuchea, qui résulte de la chute de la clique compromise et réactionnaire de Pol Pot, est une question interne du peuple du Kampuchea; c’est ce peuple seul qui est compétent pour la régler, et il l’a d’ailleurs déjà fait en se débarrassant de ses dirigeants oppresseurs.

81. En fait, il suffit de lire attentivement la déclaration du 2 décembre 1978 du Front uni pour le salut national du Kampuchea [S/13006, annexe I] pour voir clairement pourquoi le peuple kampuchéen ne pouvait que recourir aux armes contre ses tyrans qui petit à petit rapprochaient le pays de l’anéantissement. Peu de régimes dans l’histoire de l’humanité ont été aussi animés d’un esprit de génocide envers leurs propres peuples que celui de Pol Pot et Ieng Sary. Ainsi, ce qui s’est passé au Kampuchea était inévitable; c’est le résultat de la lutte du peuple pour échapper à l’extermination et construire un Kampuchea pacifique,

indépendant, démocratique, neutre, non aligné et socialiste.

82. En second lieu, le renversement par le peuple du Kampuchea du régime de Pol Pot, qui a noyé le pays dans le sang et les larmes, ne saurait être considéré comme une menace à la paix et à la sécurité internationales, que ce soit dans la région de l'Indochine ou dans l'Asie du Sud-Est. C'est donc là une raison de plus pour considérer que le Conseil de sécurité n'a pas à connaître de la question.

83. Ce qui, en revanche, constituait une menace, c'était la politique agressive du régime renversé — antinationale à l'intérieur et aventureuse à l'extérieur —, politique que la grande puissance avec laquelle le régime était allié voulait utiliser comme un instrument au service de ses visées hégémonistes. Maintenant que ses plans ont échoué, cette puissance a recouru à une violente campagne de calomnies contre d'autres pays, et notamment contre la République socialiste du Viet Nam et ses amis.

84. Comme l'a, à fort juste titre, souligné le représentant du Viet Nam jeudi dernier [2108e séance] et à nouveau samedi dernier [2110e séance], son pays a fait preuve d'une modération et d'une patience inhabituelles face aux provocations répétées et flagrantes de la clique de Pol Pot qui, depuis le début, a été l'un des plus grands facteurs de déstabilisation en Indochine. Où étaient alors les protecteurs de Pol Pot et leurs amis lorsqu'il assassinait des centaines de milliers de fils du Kampuchea parmi les meilleurs, lorsque ses troupes se livraient aux atrocités les plus monstrueuses et perpétraient des actes d'agression contre le Viet Nam ? Pourquoi, à ce moment-là, ne sont-ils pas venus au Conseil pour lui demander de condamner les auteurs de tels actes ? Aucun homme politique, aucun diplomate impartial n'oserait répondre à ces questions d'une manière qui justifie la nécessité du débat actuel au Conseil.

85. Les raisons de ce débat ne sont que trop claires pour nous : c'est une tentative de la part du petit nombre d'amis de Pol Pot de prendre leur revanche contre le Viet Nam pour sa position indépendante dans les affaires internationales et pour sa résistance à la domination étrangère et à l'hégémonisme régional. Nous ne pouvons que rejeter résolument toutes ces accusations fausses et inventées contre la République socialiste du Viet Nam. Nous rejetons catégoriquement toutes les tentatives visant à établir un parallèle avec l'invasion de la Pologne par Hitler. Que personne n'ose toucher aux tombes des plus de 6 millions de Polonais sauvagement assassinés par les nazis pour défendre les meurtres d'au moins 2 millions de Kampuchéens innocents perpétrés par la clique corrompue pour servir des desseins politiques à court terme. Un tel raisonnement ne peut émaner que d'un état d'esprit confus et épuisé par plusieurs années d'emprisonnement solitaire dans l'oasis fournie par la générosité de Pol Pot.

86. En troisième lieu, le seul représentant authentique et légitime du peuple kampuchéen est le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea. Cette position de mon gouvernement apparaît dans le télégramme adressé par le Président du Conseil d'Etat et le Premier Ministre de Pologne au Président du conseil populaire révolutionnaire le

10 janvier 1979, dans lequel les plus hautes autorités de la République populaire de Pologne se félicitaient de la victoire historique des forces patriotiques et révolutionnaires du Kampuchea et exprimaient leur profonde conviction que cette victoire ouvrirait un nouveau chapitre dans l'histoire de la construction d'un Kampuchea démocratique et progressiste.

87. Sur le plan du droit international et du bon sens, il est tristement ironique que le Conseil de sécurité essaie de discuter de questions vitales pour un Etat Membre en l'absence des représentants du gouvernement qui exerce l'autorité et le contrôle effectifs sur le pays. Une autre manifestation d'opportunisme politique a été également donnée par le champion du mépris des réalités, membre permanent du Conseil de sécurité, qui répugne, semble-t-il, à se rappeler que pendant nombre d'années son siège à l'Organisation des Nations Unies, y compris au Conseil, a été occupé par les représentants du régime d'une île qui n'était pas très éloignée de son continent. Dans le cas qui nous occupe, il n'y a même pas d'île pouvant servir de prétexte pour perpétuer la fiction d'une reconnaissance du régime défunt.

88. Ainsi, toute discussion au Conseil de sécurité — pour autant qu'elle soit nécessaire — n'aura aucun sens sans la participation d'une délégation du nouveau gouvernement du Kampuchea dirigée par le président Heng Samrin. Nous sommes du même avis que toutes les délégations qui ont dit qu'en l'absence de cette participation toute solution ne peut que nuire à la réputation même du Conseil, sinon à sa crédibilité.

89. Le peuple du Kampuchea a jugé ses oppresseurs de manière irrévocable. Il n'y a plus de possibilité de revenir sur ce verdict. Nous espérons qu'une sagesse collective et un sens de la justice finiront par triompher au Conseil.

90. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le prochain orateur est le représentant des Philippines, que j'invite à prendre place à la table du Conseil pour y faire sa déclaration.

91. M. YANGO (Philippines) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, ma délégation vous est profondément reconnaissante, ainsi qu'à tous les autres membres du Conseil, de nous donner cette occasion de prendre part aux délibérations du Conseil concernant la situation au Kampuchea. Permettez-moi également de me féliciter de vous voir présider ces délibérations en un moment où vos qualités, vos connaissances et votre expérience des affaires des Nations Unies sont le plus utiles et le plus opportunes.

92. Les Philippines, comme quatre autres pays — l'Indonésie, la Malaisie, Singapour et la Thaïlande —, appartiennent à la région de l'Asie du Sud-Est où se produit la crise actuelle, et nous voyons, pour ainsi dire, la situation se détériorer sous nos yeux. Nous avons assurément des raisons de ressentir une très profonde préoccupation quant aux événements qui se sont produits et aux conséquences qui affectent directement la paix, la sécurité et la stabilité de notre région, de l'Asie et en définitive du monde. Les

cinq pays que je viens de nommer, et d'autres encore en Asie du Sud-Est, sont tous des pays en développement dont l'objectif primordial à l'heure actuelle, mis à part celui de la sécurité nationale, est de développer et d'élargir leurs programmes économiques et sociaux afin d'assurer le bien-être et le relèvement social pacifique de leurs peuples.

93. C'est précisément dans ce contexte que les cinq pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est ont agi immédiatement et exprimé leur grave préoccupation devant l'évolution de la situation au Kampuchea. Au nom des ministres des affaires étrangères de l'Association, le Ministre des affaires étrangères d'Indonésie, en sa qualité de président du Comité permanent de l'Association, a publié une déclaration avant leur réunion extraordinaire [S/13014]. Après la réunion extraordinaire, qui a eu lieu à Bangkok les 12 et 13 janvier, les ministres des affaires étrangères ont publié une déclaration commune [S/13025] qui, de même que leur première déclaration, exprimait leurs vues quant à la façon dont la crise pouvait être évaluée et résolue, dans l'espoir que la paix, la sécurité et la stabilité dans le Sud-Est asiatique seraient rapidement rétablies.

94. Ma délégation a écouté très soigneusement les déclarations qui ont été faites devant le Conseil. Le débat a été instructif et nous possédons maintenant des renseignements sur l'historique et le déroulement des événements qui ont conduit aux affrontements actuels au Kampuchea. Ne serait-ce que pour cette raison, ma délégation est très reconnaissante au Conseil d'avoir décidé, dans sa sagesse, d'examiner officiellement la situation au Kampuchea et de donner aux parties intéressées et à d'autres parties concernées la possibilité d'exprimer leurs vues, leurs évaluations et leurs jugements.

95. Grâce aux débats qui ont eu lieu et aux déclarations qui ont été faites, nous devrions être mieux à même de comprendre la situation au Kampuchea dans une perspective plus vaste et de peser les données avec soin et objectivité. C'est sous cet angle que ma délégation demande aux membres du Conseil de comprendre et d'appréhender la position adoptée par l'Association sur ce problème.

96. Les ministres des affaires étrangères de l'Association, ayant dûment pris note de l'escalade du conflit armé entre le Viet Nam et le Kampuchea, ont déploré avec force l'intervention armée dirigée contre l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea. En d'autres termes, nous, membres de l'Association, sommes convaincus qu'il y a eu entrée ou introduction de forces étrangères au Kampuchea, ce qui a entraîné par la suite la chute de Phom Penh.

97. L'entrée ou l'introduction de forces étrangères au Kampuchea va, à nos yeux, contre les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies, qui engagent tous les Membres à s'abstenir dans leurs relations internationales de la menace ou de l'emploi de la force contre la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de tout Etat.

98. De ce point de vue, ma délégation est entièrement d'accord avec le représentant du Koweït, qui a dit au Conseil que sa délégation s'opposait à l'ingérence de tout

Etat dans les affaires intérieures d'un autre Etat, car c'était la quintessence de la Charte et la base du droit international et qu'il importe de réaffirmer l'obligation que la Charte fait aux Etats Membres de résoudre leurs différends par des moyens pacifiques.

99. Les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, reconnaissant la souveraineté du peuple du Kampuchea, ont affirmé son droit de déterminer lui-même son avenir, à l'abri de l'ingérence ou de l'influence des puissances étrangères.

100. Dans une déclaration distincte publiée à Manille le 10 janvier 1979, le Ministre des affaires étrangères de mon pays, le général Carlos P. Romulo, parlant de la question de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats, a dit ce qui suit :

"Les Philippines ajoutent leur propre et fervent appel au retour à un débat rationnel entre les nations, en particulier à un retour aux premiers principes de la coexistence pacifique, qui sont le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de toutes les nations, le règlement des problèmes par des moyens pacifiques et le non-recours à l'emploi ou à la menace de la force dans la solution des conflits et, par-dessus tout, au principe fondamental du respect mutuel, de l'égalité et de la compréhension."

101. A ce propos, le Ministre des affaires étrangères de Malaisie, dans une déclaration publiée à Kuala Lumpur le 8 janvier 1979, a dit :

"Nous avons le fervent espoir qu'aucune puissance extérieure en quelque circonstance que ce soit ne se croira autorisée à s'ingérer dans les affaires intérieures du Kampuchea."

102. Voilà pourquoi les ministres des affaires étrangères de l'Association, dans leur communiqué, ont demandé

"à tous les pays de la région : de respecter strictement l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et le régime politique des autres pays de la région ; de s'abstenir de recourir à la force ou de menacer d'y recourir dans leurs relations bilatérales, de s'ingérer dans les affaires intérieures de ces pays ou de mener à leur encontre, directement ou indirectement, des activités subversives; de régler tous les différends survenant entre pays par des moyens pacifiques grâce à des négociations dans un esprit d'égalité, de compréhension mutuelle et de respect" [S/13014, annexe].

103. Etant donné tout ce qui s'est passé et compte tenu du grave danger persistant de contremesures et de réactions nouvelles au Kampuchea, le seul recours possible nous paraît évident : nous pensons que toutes les hostilités doivent immédiatement prendre fin et être suivies du retrait immédiat et total des forces étrangères du territoire kampuchéen. Le retrait des forces étrangères a été expressément indiqué dans la déclaration commune des ministres des affaires étrangères de l'Association après qu'ils eurent déploré avec force l'intervention armée au Kampuchea.

104. Il va sans dire qu'il faudra peut-être prendre d'autres mesures que le Conseil pourrait envisager et arrêter après la cessation des hostilités et le retrait immédiat et total des forces. Nous sommes convaincus que tels sont les éléments nécessaires au rétablissement de la paix, de la sécurité et de la stabilité dans notre région.

105. Enfin, les ministres des affaires étrangères de l'Association, dans leur déclaration, ont rappelé l'engagement pris par le Viet Nam vis-à-vis des pays membres de l'Association de respecter scrupuleusement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de chacun et de coopérer au maintien et au renforcement de la paix et de la stabilité dans la région.

106. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Bulgarie, que j'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

107. M. YANKOV (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, avant d'entrer dans le vif de ma brève déclaration sur la question à l'examen, je voudrais dire combien je suis heureux de pouvoir vous féliciter, au nom de la délégation bulgare, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci. Votre pays, la Jamaïque, jouit d'un prestige bien mérité au sein du mouvement des non-alignés et de ses amis, les pays de la communauté des pays socialistes. En votre personne, la Jamaïque possède un éminent représentant dont les talents diplomatiques et le leadership ont pu être appréciés de tous.

108. Je vous exprime également ma reconnaissance, à vous et aux membres du Conseil, pour avoir donné à la délégation bulgare la possibilité de prendre part au débat. Je saisis aussi l'occasion pour féliciter les membres nouvellement élus du Conseil.

109. Je dirai tout d'abord que mon gouvernement est déçu et très inquiet de constater que le Conseil de sécurité a été saisi d'une question qui touche la situation intérieure d'un Etat Membre souverain de l'Organisation. En outre, les délibérations sont le résultat d'une demande qui n'aurait pas dû être reçue et qui émane d'une clique que le peuple kampuchéen a totalement rejetée.

110. La communication dont le Conseil a été saisi prouve amplement que certains milieux essaient de cacher les véritables crimes commis par la clique de Pol Pot. En effet, le monde entier a constaté que des atrocités, des massacres et des répressions avaient lieu à l'intérieur du pays et que de multiples actes d'agression étaient commis depuis 1975 contre les pays voisins. Ces actes mettaient gravement en danger la paix et la sécurité dans la région. Il est donc tout naturel qu'ils aient provoqué la profonde indignation des forces démocratiques et progressistes de par le monde.

111. L'histoire nous enseigne et nous montre à l'évidence que l'on ne peut pas opprimer et dominer une nation entière par la seule force de la terreur et la violation inhumaine de droits fondamentaux. Aussi ce qui se passe au Kampuchea est tout à fait logique. L'odieuse clique

Pol Pot-Ieng Sary, qui a usurpé le pouvoir au Kampuchea, a réduit à néant la victoire populaire conquise de haute lutte en 1975. Cette clique a été renversée. Les forces populaires, rassemblées sous le drapeau du Front uni pour le salut national du Kampuchea, représentant véritable et légitime du peuple kampuchéen, ont repris ce qui leur revient de droit. Après avoir mobilisé et étroitement uni les efforts de toute la population et mené la lutte jusqu'à la victoire finale, le Front a maintenant le contrôle de tout le territoire du Kampuchea. Un nouveau gouvernement a été mis en place, le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea, avec à sa tête Heng Samrin, et M. Hun Sen a été nommé ministre des affaires étrangères. Plusieurs Etats, y compris la République populaire de Bulgarie, ont déjà reconnu le nouveau gouvernement.

112. Ainsi, les derniers événements survenus au Kampuchea doivent être réellement considérés comme favorables; en effet, ils ont mis fin à une épreuve interminable et à des provocations dangereuses. Il est parfaitement concevable que la révolution populaire au Kampuchea ne soit pas du goût des patrons de l'ancien régime, les hégémonistes de Pékin. Toutefois, ce n'est certainement pas une raison pour que l'organisation mondiale se mêle d'une affaire qui a trait à la situation intérieure au Kampuchea, ni pour que l'Organisation des Nations Unies se fasse le chien de garde d'un régime répudié qui a violé les principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies, d'un régime complètement discrédité dont les agissements réels ont été exposés devant l'opinion publique mondiale, d'un régime qui a soumis toute une nation à la terreur et à l'oppression, à l'annihilation organisée et systématique, et qui ne peut avoir la sympathie d'aucun pays qui se respecte. Ceux qui servent les intérêts de puissances hostiles aux véritables aspirations du peuple kampuchéen ne peuvent espérer leurrer longtemps la communauté internationale.

113. Les événements en Asie du Sud-Est ont complètement démasqué les forces extérieures qui ont incité et aidé la clique Pol Pot-Ieng Sary à commettre des agressions contre la République socialiste du Viet Nam. Ce sont les forces qui suivent une politique d'hégémonisme, de chauvinisme de grande puissance et d'expansionnisme en Indochine et dans tout le continent asiatique. Mais l'héroïque et fière nation vietnamienne a déjà suffisamment donné la preuve de sa volonté résolue de ne pas tolérer de nouveaux empiètements sur sa souveraineté, son intégrité territoriale et son indépendance.

114. Une campagne éhontée de calomnies a été déclenchée contre la République socialiste du Viet Nam. Nous rejetons catégoriquement ces accusations absolument sans fondement dirigées contre le peuple vietnamien, dont le dévouement à la cause de l'indépendance nationale, de la liberté et de la paix a longtemps fait l'admiration du monde. La République socialiste du Viet Nam a donné des preuves évidentes de sa patience, de sa bonne volonté et de sa sagesse, même dans le cas dont nous sommes saisis. Les allégations faites contre le Viet Nam n'effaceront pas la responsabilité des partisans et des instigateurs de la clique Pol Pot-Ieng Sary, qui a trahi les intérêts du peuple du

Kampuchea et suivi une politique agressive de provocation à l'égard de ses voisins.

115. Il est parfaitement évident que le Kampuchea passe actuellement par un processus qui est à la fois logique et légitime et conforme aux principes de l'autodétermination et du développement politique indépendant. Les victoires du vaillant peuple kampuchéen sont justifiées et irréversibles, car elles sont le résultat de la lutte révolutionnaire menée par le peuple pour décider de son propre avenir.

116. Comme il est dit dans le manifeste publié le 11 janvier dernier à Phom Penh par le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea :

"C'est une victoire pour le droit sacré des nations à l'autodétermination, droit qui est inscrit dans la Charte des Nations Unies et qui constitue l'un des principes fondamentaux du mouvement non aligné.

"Cette grande victoire a ouvert une ère nouvelle dans l'histoire du Kampuchea, une ère d'indépendance et de liberté véritables, et ce pays ne dépend plus d'aucune puissance étrangère. Elle a mis fin à une guerre injuste déclenchée par la clique Pol Pot-Ieng Sary sur l'instigation de l'étranger et avec l'appui de l'étranger, à une guerre qui allait à l'encontre des intérêts nationaux et sapait l'amitié traditionnelle qui unit les peuples du Kampuchea et du Viet Nam.

"Cette victoire a ouvert de vastes perspectives de paix, d'amitié et de coopération entre le Kampuchea et les pays voisins et a contribué à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Asie du Sud-Est."

117. Nous sommes profondément convaincus que tous les efforts de notre organisation et de chacun de ses membres devraient tendre à la consolidation de ces changements démocratiques, si longtemps attendus par le peuple kampuchéen tant éprouvé, soumis à une répression arbitraire et barbare sans précédent et qui a fait d'innombrables sacrifices dans sa lutte pour l'indépendance et la liberté.

118. Les intentions sincères du nouveau gouvernement et du Front uni pour le salut national du Kampuchea sont reflétées dans sa déclaration du 2 décembre 1978 [S/13006, annexe I] ainsi que dans les déclarations du Comité central du Front en date du 26 décembre 1978 [ibid., annexe II] et du 5 janvier 1979 [S/13010, annexe]. Il ressort clairement de ces documents que la tâche primordiale est la lutte pour sauver le peuple kampuchéen de la destruction et pour édifier un Kampuchea épris de paix, indépendant, démocratique et non aligné. Les nouveaux dirigeants ont également indiqué clairement que le nouveau Kampuchea luttera pour renforcer la paix et la stabilité en Asie du Sud-Est et dans le monde.

119. Je cite à nouveau le manifeste du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea :

"La République populaire du Kampuchea assure au peuple les libertés démocratiques, la liberté de croyance, le droit au travail, au repos et à l'enseignement et le respect de la dignité et de la vie privée de tous les citoyens : elle assure l'égalité entre les sexes et entre les

différents groupes ethniques de la communauté sociale kampuchéenne.

"La République populaire du Kampuchea préconise une politique étrangère de paix, d'amitié et de non-alignement pour contribuer à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Asie du Sud-Est, ainsi qu'à la cause de la paix et du progrès dans le monde."

120. Le peuple et le Gouvernement bulgares se félicitent sincèrement et cordialement de la victoire du peuple kampuchéen, qui est d'une importance décisive pour l'établissement de la paix, de la stabilité et de la coopération fraternelle en Indochine et dans l'ensemble de l'Asie. Nous sommes convaincus que le Conseil populaire révolutionnaire récemment établi, qui est le seul représentant légitime du peuple kampuchéen et le porte-parole authentique de ses vœux et de ses intérêts, contribuera à affirmer et à renforcer les réalisations de la révolution et à consolider la paix et la sécurité dans cette région du monde.

121. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : L'orateur suivant est le représentant de la Yougoslavie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

122. M. KOMATINA (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais tout d'abord remercier le Conseil de sécurité de m'avoir donné cette occasion d'expliquer la position de mon gouvernement à l'égard d'une question des plus graves pour les relations internationales.

123. A vous personnellement, monsieur le Président, j'adresse mes félicitations à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier et je vous souhaite tout le succès possible dans l'exercice de vos responsabilités. Je suis convaincu que votre dévouement, vos qualités diplomatiques et vos vertus intellectuelles bien connues permettront au Conseil de jouer son rôle en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

124. Je tiens également à adresser mes salutations à Son Excellence M. Norodom Sihanouk, éminent homme d'Etat, l'un des fondateurs du mouvement non aligné, patriote et combattant acharné pour un Kampuchea libre et indépendant. M. Sihanouk se trouve une fois de plus, comme dans les moments les plus difficiles du passé, à l'avant-garde de la lutte pour l'indépendance, la liberté et le non-alignement de son pays.

125. La Conférence ministérielle des pays non alignés qui s'est tenue à Belgrade récemment, comme toute autre conférence du même genre, a particulièrement mis l'accent sur les principes régissant les relations entre Etats souverains et qui sont à la base même du mouvement des pays non alignés : indépendance nationale; souveraineté; intégrité territoriale; égalité; libre développement national et social de tous les pays; autodétermination; non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays; non-intervention; inviolabilité des frontières internationales légalement établies; inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre ou l'occupation; retrait des forces armées étrangères; démantèlement de toutes les bases militaires étrangères; règlement pacifique des différends; développement de la

coopération internationale sur la base de l'égalité; lutte contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme, le racisme et toutes les formes d'expansion, de domination étrangère, d'hégémonie, etc.

126. La cinquième réunion au sommet des pays non alignés, tenue à Colombo, a accordé une attention particulière au problème de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats en tant que l'un des dangers les plus graves menaçant l'indépendance des pays, et elle a "rejeté résolument toute tentative pour justifier l'ingérence étrangère par quelque prétexte que ce soit et quelle qu'en soit l'origine<sup>2</sup>".

127. A la Conférence ministérielle de Belgrade, les pays non alignés ont accordé une attention méritée aux différends entre certains pays non alignés donnant lieu à des conflits armés. A ce propos, on a souligné qu'il était donc

"d'une importance constante que dans leurs rapports mutuels les pays non alignés soient toujours guidés par les principes du non-alignement et par la Charte des Nations Unies<sup>3</sup>".

On a souligné par ailleurs

"la nécessité de résoudre tous les différends exclusivement par des moyens pacifiques, grâce à des négociations, à la médiation, aux bons offices et à d'autres mesures consacrées par la Charte des Nations Unies, conformément aux droits légitimes des peuples, compte tenu en même temps de la nécessité d'assurer l'unité et la solidarité du mouvement dans son ensemble — sans ingérence extérieure et sans recours à des pressions ni à l'emploi de la force<sup>3</sup>".

128. Le Gouvernement yougoslave a toujours adhéré strictement à ces principes et a déployé des efforts à l'Organisation des Nations Unies, au sein du mouvement non aligné et dans ses relations bilatérales avec tous les pays pour en assurer l'application constante.

129. Les principes et les positions du mouvement non aligné que je viens de rappeler sont d'une portée universelle dans les relations entre tous les Etats, quelle que soit leur superficie et indépendamment des similitudes ou différences de leurs systèmes sociaux respectifs. Il s'agit en fait des principes fondamentaux d'une coexistence active et pacifique fondée sur la Charte des Nations Unies et sur le droit international qui doivent être appliqués de manière universelle par tous les pays. Les principes du non-alignement se sont affirmés en tant que base irremplaçable de relations internationales stables et en tant que réalisation progressiste dans la lutte contre toutes les formes de sujétion ou de domination. Le respect de ces principes par tous dans les relations internationales constitue la seule voie possible vers le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

130. La Yougoslavie a suivi avec une vive préoccupation l'évolution du conflit entre le Viet Nam et le Kampuchea, deux pays socialistes et non alignés avec

lesquels mon pays entretient des relations amicales. C'est la raison pour laquelle mon pays s'est efforcé de contribuer, selon les objectifs et les principes de la politique du non-alignement, à la solution pacifique de ce conflit qui, en raison de sa nature et de l'ampleur qu'il revêt, menace la paix et la stabilité de l'Asie du Sud-Est, compromet l'unité et la solidarité du mouvement non aligné et risque d'avoir des conséquences très vastes pour l'évolution tout entière des relations dans le monde.

131. Partant de cette évaluation, le Président de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, Josip Broz Tito, a envoyé des messages au chef d'Etat de la République socialiste du Viet Nam, Pham Van Dong, et au chef d'Etat du Kampuchea démocratique, Khieu Samphan, leur demandant de mettre fin aux hostilités et de parvenir au règlement des différends par des moyens pacifiques grâce à des négociations et à l'accord. A une date aussi récente que le 28 décembre 1978, dans l'aide-mémoire remis au Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam, le Gouvernement de la République fédérative socialiste de Yougoslavie exprimait sa profonde inquiétude devant le conflit et lançait un appel à la cessation immédiate des hostilités et à l'ouverture de négociations. Nous avons agi de la sorte parce que nous étions profondément convaincus que c'était la seule manière juste d'agir dans l'intérêt des peuples des deux pays, de même que dans celui des autres peuples de la région.

132. A cet égard, la Yougoslavie s'est toujours comportée — comme l'a dit le porte-parole officiel du Secrétariat fédéral aux affaires étrangères le 11 janvier 1979 — en partant de

"la nécessité de respecter rigoureusement les principes de l'indépendance, de la souveraineté, de l'inviolabilité des frontières et de l'intégrité territoriale, de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, du droit souverain de chaque pays de décider lui-même de son système interne et de l'inadmissibilité de toute forme d'intervention ou d'agression étrangères sous prétexte de désaccord sur le système interne socio-politique d'un pays ou sous tout autre prétexte".

133. Défendant systématiquement ces principes, le mouvement non aligné nous semble être né, en fait, de la lutte pour la défense de ces principes et est devenu un facteur indépendant dans les efforts tendant à établir un système nouveau de relations politiques et économiques internationales fondé sur l'égalité, ce qui est l'objectif déclaré de tous les pays non alignés.

134. A ce propos, il convient de souligner la différence entre la nature d'un système interne, qui constitue une préoccupation strictement interne pour chaque pays, d'une part, et, d'autre part, les relations entre pays souverains. A cet égard, il convient aussi de souligner l'inadmissibilité de toutes tentatives visant à modifier des systèmes sociaux et politiques internes sous un prétexte quelconque ou avec un recours quelconque à la force ou à la pression, l'imposition de modèles étrangers ou toute autre méthode directe ou indirecte d'ébranler le libre développement d'un pays ou d'en déstabiliser le gouvernement légitime. En

<sup>2</sup> A/31/197, annexe I, par. 145.

<sup>3</sup> A/33/206 et Corr. 1, annexe I, par. 41.



disant cela, nous n'entendons pas défendre un gouvernement ou un régime, car cette responsabilité appartient au peuple de chaque pays. Il est également inadmissible de juger le régime d'un pays dans le cadre de conflits entre grandes puissances ou entre blocs.

135. La Yougoslavie appuie la décision du Conseil de sécurité d'examiner la demande du Gouvernement légitime du Kampuchea démocratique et estime qu'il est indispensable que le Conseil prenne au plus tôt des mesures appropriées afin de rétablir la paix dans la région de l'Asie du Sud-Est et protéger l'indépendance, la souveraineté et le libre développement du Kampuchea. Cela peut être réalisé, avant tout, par la cessation immédiate des opérations militaires, le retrait des forces étrangères du pays, la cessation de toute ingérence dans ses affaires intérieures et le règlement des questions litigieuses au moyen de négociations dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies ou grâce aux bons offices proposés dans les documents des pays non alignés. Autrement dit, cela signifie la recherche d'une solution qui affirmera de manière efficace et résolue les principes de la Charte et du mouvement non aligné inscrits dans tous les documents des pays non alignés. Il est indispensable de défendre ces principes afin de prévenir toutes conséquences négatives et imprévisibles pour la stabilité et la paix dans la région et au-delà.

136. Tout cela nous paraît être pleinement exprimé dans le projet de résolution S/13027, présenté par les pays membres non alignés du Conseil de sécurité et brillamment présenté par le représentant du Koweït.

137. Le Gouvernement yougoslave suit l'évolution de la situation avec l'attention la plus soutenue.

138. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais maintenant faire une déclaration au nom de la délégation de la JAMAÏQUE.

139. Tout d'abord, je remercie les membres du Conseil pour leurs souhaits chaleureux et amicaux de bienvenue à la Jamaïque, nouveau membre du Conseil. Je peux assurer les membres du Conseil que ma délégation coopérera entièrement avec eux dans les travaux du Conseil et dans le même esprit qui caractérise les relations d'amitié entre la Jamaïque et tous les membres représentés au Conseil.

140. Nous reconnaissons que le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans l'établissement et le maintien de la paix et de la sécurité internationales, fondé sur les principes de la Charte — principes qui devraient garantir la sécurité de tous les Etats, petits et grands, quelle que soit leur capacité militaire. Nous nous efforcerons de façon constante d'apporter une contribution aux travaux du Conseil dans l'esprit de responsabilité que requiert ce rôle vital.

141. C'est dans cet esprit que nous avons appuyé la proposition tendant à ce que le Conseil examine la grave question dont il est actuellement saisi, car nous pensons que

le Conseil, pour s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte, doit être prêt à entendre des plaintes telles que celles figurant dans le document S/13003. Si le Conseil ne le fait pas, il ne pourra pas prendre de décision sur le bien-fondé de chaque cas et il ne pourra pas s'acquitter de ses responsabilités ou répondre aux espérances de la communauté internationale qui lui a confié ces fonctions.

142. En ce qui concerne le point particulier dont nous sommes saisis, pour notre part, nous éprouvons une profonde sympathie pour le peuple du Cambodge qui, depuis assez longtemps, a connu de grandes difficultés et de profondes souffrances. Il a été victime de toutes sortes d'entreprises d'oppression, y compris de menées coloniales, d'agression impérialiste et d'ingérence étrangère. Cette expérience a laissé des traces dans le pays, comme d'ailleurs dans l'ensemble de l'Asie du Sud-Est, et est un grand facteur de l'instabilité et des tragiques souffrances humaines qui semblent être devenues le lot de cette partie du monde.

143. C'est dans cet esprit que nous abordons la question. La Jamaïque, en tant que membre de la communauté mondiale des nations, en tant que membre du groupe des pays non alignés, et maintenant en tant que membre du Conseil de sécurité lui-même, se préoccupe du maintien de la paix et de la stabilité internationales, qui est le premier objectif des Nations Unies. Nous pensons qu'en ce qui concerne l'Asie du Sud-Est en particulier il est indispensable que tous les Etats, petits et grands, faibles et puissants, respectent rigoureusement les principes de la Charte.

144. La question dont nous sommes saisis comporte des éléments complexes. Il y a une plainte d'agression contre le Cambodge : il y a peut-être des éléments de conflit civil qui compliquent la question; il y a un différend de frontière entre le Cambodge et le Viet Nam qui doit être considéré comme un élément ayant contribué à la situation actuelle; enfin, il y a des dimensions plus larges de concurrence entre grandes puissances en matière d'influence.

145. Différents degrés d'importance ont été accordés au conflit interne à l'intérieur du Cambodge, d'une part, et à l'agression externe, d'autre part. Mais les deux ont certainement contribué aux événements récents. Il est évident qu'un conflit civil à l'intérieur du Cambodge aurait pu être le résultat de la politique brutale suivie par le gouvernement Pol Pot — politique qui a été largement critiquée et dont la communauté internationale aurait pu prendre acte depuis longtemps.

146. Cependant, il est également indubitable qu'on ne saurait justifier l'ingérence d'un pays tiers dans les affaires intérieures du Kampuchea et que toute ingérence de ce type est incompatible avec les principes de la Charte.

147. Il ne saurait y avoir de compromis sur les principes fondamentaux de la Charte; il faut au contraire les réaffirmer et les renforcer. Nous devons insister sur le principe de la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats; nous devons insister sur le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale des Etats; et nous



devons exiger que tous les Etats s'abstiennent de recourir à la menace ou à l'emploi de la force et cherchent à régler leurs différends par des moyens pacifiques.

148. En prenant ces principes comme point de départ, le Conseil devrait, de l'avis de ma délégation, porter un jugement soigneusement mûri sur la question et adopter une position constructive, propice au maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est. Cela exige, d'abord, l'arrêt immédiat des hostilités et, ensuite, le retrait du Cambodge de toutes les forces étrangères pour permettre à la population de prendre ses propres décisions sur des questions qui relèvent exclusivement de la compétence interne. Ces deux conditions devraient servir de cadre à la paix et à la sécurité dans une région qui a déjà tant souffert. Ces pays doivent avoir la possibilité d'établir des relations permettant la coopération en matière de relèvement économique et social. C'est là l'un des principaux défis qu'il leur faut relever à l'heure actuelle. Ma délégation pense que le Conseil a le devoir de les aider dans ce processus et doit chercher à créer les conditions dans lesquelles ces défis peuvent être relevés dans l'intérêt du bien-être des habitants de la région.

149. Nous espérons que la population du Cambodge et, en fait, les habitants de tous les pays de la région surmonteront les problèmes sérieux et les graves divergences que l'histoire et d'autres circonstances leur ont imposés et sauront trouver la voie vers la paix et le développement. Je m'exprime ainsi mû par les profonds sentiments d'amitié qu'éprouve la Jamaïque pour les pays intéressés et en espérant que ces liens se maintiendront à l'avenir.

150. Ma délégation s'associera aux autres dans un effort pour veiller à ce que le Conseil s'acquitte de son rôle important en la matière. Le projet de résolution [S/13027] qu'a présenté le représentant du Koweït au nom de plusieurs membres du Conseil bénéficie donc de l'entier appui de ma délégation, qui compte d'ailleurs parmi les auteurs.

151. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : A propos du dépôt du projet de résolution parrainé par plusieurs délégations et publié sous la cote S/13027, la délégation soviétique voudrait, de la manière la plus catégorique, s'élever contre l'examen de ce texte et, à plus forte raison, contre son adoption par le Conseil de sécurité.

152. Dès le début, la délégation soviétique s'est opposée à ce que le Conseil se livre à l'examen de la situation au Kampuchea, surtout en l'absence des représentants véritables du peuple kampuchéen. En effet, comment est-il possible d'élaborer un projet de résolution tant soit peu objectif si les membres du Conseil n'ont pas pu entendre les seuls représentants légitimes du peuple kampuchéen, la délégation du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea ? En même temps, la parole a été donnée aux laquais de l'ancien régime antipopulaire et fantoche Pol Pot-Ieng Sary, qui ne sauraient même pas représenter ce régime puisqu'il a été renversé par le peuple kampuchéen lui-même et a cessé d'exister. Manifestant du mépris envers l'autorité du Conseil, ces représentants, pour servir leurs patrons d'au-delà de la frontière, ont mélangé calomnies et déformations des faits.

153. Il n'est pas surprenant que de nombreux participants à la discussion aient été contraints de reconnaître qu'ils ne connaissaient pas la situation réelle au Kampuchea. Cela constitue une confirmation de plus de la juste position de ceux qui avaient proposé que l'on invite, pour participer au débat, les représentants du seul porte-parole légitime du peuple kampuchéen, le Conseil populaire révolutionnaire, qui exerce son autorité sur tout le pays. Cependant, certains ont nettement voulu empêcher que la vérité sur le Kampuchea soit entendue au Conseil de la bouche même des représentants du peuple kampuchéen. En conséquence, la majorité des membres du Conseil a privé les représentants du gouvernement légitime du Kampuchea de la possibilité de venir à New York afin de participer au travail du Conseil, ce qui a exclu la possibilité d'élaborer un projet de résolution objectif.

154. Il est évident qu'en l'absence des représentants du gouvernement légitime du Kampuchea, qui exerce sa souveraineté sur tout le territoire du pays, l'examen de la situation au Kampuchea et l'adoption de résolutions à ce sujet ne sauraient être interprétés autrement que comme une ingérence dans les affaires intérieures de cet Etat. La justesse de cet état de choses est du reste confirmée par le contenu du projet, où l'on trouve des dispositions fondées de toute évidence sur des renseignements déformés concernant la situation véritable au Kampuchea. La délégation soviétique ne peut accepter que le Conseil approuve ce document unilatéral, car ce serait contraire aux intérêts réels du peuple kampuchéen.

155. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le représentant du Viet Nam a demandé la parole dans l'exercice du droit de réponse. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil.

156. Avant de donner la parole au représentant du Viet Nam, je donne la parole au représentant de la Chine.

157. M. CHEN Chy (Chine) [*interprétation du chinois*] : Puisque la liste des orateurs est épuisée et que, d'après nous, le projet de résolution présenté par les pays non alignés membres du Conseil a été pleinement discuté au cours de consultations tenues par tous les membres en dehors des séances, le Président pourrait peut-être mettre ce texte immédiatement aux voix. Les membres du Conseil désirant prendre la parole au titre d'une explication de vote sur le projet ou dans l'exercice du droit de réponse pourront le faire cet après-midi. Etant donné l'urgence de la situation, nous proposons que le Président mette le projet de résolution immédiatement aux voix.

158. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Union soviétique pour une motion d'ordre.

159. M. TROYANOVSKY (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Monsieur le Président, je ne crois pas que vous ayez annoncé que le Conseil abordait le vote. Pour autant que je sache, conformément au règlement intérieur provisoire, tout Etat Membre invité à prendre part à la discussion a le droit d'intervenir.

160. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Compte tenu des circonstances et comme j'avais invité le représentant du Viet Nam à prendre place à la table du Conseil pour exercer son droit de réponse, je propose au Conseil d'entendre le représentant du Viet Nam et de prendre ensuite une décision sur la question du vote.

161. Comme je n'entends pas d'objections, j'invite le représentant du Viet Nam à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse.

162. M. HA VAN LAU (Viet Nam) : Je voudrais avant tout remercier le Conseil de bien vouloir me permettre de prendre la parole pour exercer mon droit de réponse.

163. J'ai eu l'occasion de présenter, le 11 et le 13 janvier [2108e et 2110e séances], des faits avec suffisamment de preuves à l'appui sur la véritable nature des événements qui se sont déroulés ces derniers temps au Kampuchea, événements dont les autorités de Pékin ont été les instigateurs directs en vue de réaliser leur politique anti-vietnamienne et leurs visées expansionnistes et hégémoniques en Asie du Sud-Est. J'ai également affirmé qu'en ce moment une nouvelle ère de paix et de stabilité s'ouvre dans la péninsule indochinoise et dans tout le Sud-Est asiatique après l'effondrement du régime antipopulaire Pol Pot-Ieng Sary et avec l'apparition de la République populaire du Kampuchea.

164. Mais puisque certaines délégations ont continué à manifester leurs inquiétudes ou leurs doutes — les unes de bonne foi, mais certaines autres, peut-être, de mauvaise foi — je crois utile d'apporter aujourd'hui quelques éclaircissements supplémentaires.

165. Tout d'abord, certains se sont anachroniquement inquiétés de la tension, et même d'une escalade de violence dans la situation actuelle au Kampuchea. Ceux-là ne sont tout simplement pas bien au courant de ce qui s'est passé ces derniers jours au Kampuchea. Le fait est que la récente victoire définitive des forces révolutionnaires du peuple du Kampuchea a eu pour effet de renverser un régime népotique de génocide et de mettre fin à la guerre d'agression déclenchée par la clique Pol Pot-Ieng Sary contre le Viet Nam. Comme l'a dit fort justement le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea dans son manifeste en date du 11 janvier dernier :

"Cette victoire a ouvert de vastes perspectives de paix, d'amitié et de coopération entre le Kampuchea et les pays voisins et a contribué à la paix, à la stabilité et à la prospérité en Asie du Sud-Est."

Voilà la voix du représentant authentique du peuple kampuchéen victorieux, qui est en ce moment le maître véritable de tout le pays. C'est cette voix qu'il faudrait écouter et à laquelle il faut se fier, puisqu'elle seule reflète la réalité objective dans la situation actuelle au Kampuchea.

166. Seuls le représentant de la Chine et la radio de Pékin se sont évertués tous ces derniers jours à faire croire au monde que la situation actuelle au Kampuchea est au comble de la tension et sujette à une escalade militaire, menaçant gravement la paix, la sécurité et la stabilité dans la région du Sud-Est asiatique et dans le monde entier.

167. Mais quel est le but de cette propagande orchestrée à grands fracas en ce moment par les réactionnaires internationaux ? Tout simplement de calomnier le Viet Nam et de trouver un prétexte pour pousser le Conseil de sécurité à intervenir injustement dans les affaires internes du Kampuchea et à prendre des mesures à l'encontre de la République socialiste du Viet Nam. J'invite donc les membres du Conseil et tous les Membres de l'ONU à se pencher sur la situation actuelle au Kampuchea avec bonne volonté, à se servir des informations avec objectivité et prudence et à se méfier tout particulièrement de la propagande pékinoise.

168. Je voudrais maintenant répondre à l'un des orateurs à cette tribune qui a émis des doutes sur la politique extérieure de la République socialiste du Viet Nam — politique de paix, d'amitié et de coopération avec les pays voisins et tous les autres pays de l'Asie du Sud-Est.

169. Le Viet Nam a été victime d'une agression, même d'une invasion, de la part des forces armées du régime Pol Pot-Ieng Sary. Cela, la presse internationale l'a reconnu. Et, après beaucoup de modération et de retenue, le Viet Nam s'est enfin décidé à repousser l'agression et à anéantir les forces agressives, utilisant en cela son droit de légitime défense reconnu par la Charte des Nations Unies. Mais, à l'heure actuelle comme dans le passé, le peuple vietnamien nourrit les meilleurs sentiments d'amitié et de respect à l'égard du peuple kampuchéen frère. Aujourd'hui, la clique Pol Pot-Ieng Sary, ennemie du peuple kampuchéen et en même temps ennemie du peuple vietnamien, a été renversée. Des conditions favorables sont donc créées pour que des rencontres et conversations officielles puissent avoir lieu dans les plus brefs délais entre le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam et le Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea afin de résoudre les affaires pendantes entre les deux pays, et particulièrement les séquelles de la guerre de frontière, en vue de rétablir et de développer les relations d'amitié traditionnelle et de coopération dans tous les domaines entre les deux peuples. Un tel développement dans les rapports entre le Viet Nam socialiste et le Kampuchea populaire sera certainement bénéfique pour la paix, la stabilité et la prospérité en Indochine et dans tout le Sud-Est asiatique.

170. Quant aux autres pays du Sud-Est asiatique, et particulièrement ceux appartenant à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, je voudrais leur réaffirmer solennellement et en toute sincérité l'attachement indéfectible du peuple et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam aux relations de solidarité, d'amitié et de coopération qui unissent aujourd'hui le peuple du Viet Nam aux peuples de tous ces pays dans notre œuvre commune pour la paix, l'indépendance, la liberté, la neutralité, la stabilité et la prospérité de toute la région, même si dans le passé ont pu exister entre nos peuples, victimes de la politique néfaste des colonialistes et impérialistes, bon nombre de malentendus, voire même de conflits. Une nouvelle page a été tournée dans les relations de mon pays avec ceux du Sud-Est asiatique. La période où le colonialisme et l'impérialisme pratiquaient à loisir la politique "diviser pour régner" vis-à-vis des peuples de la région de

l'Asie du Sud-Est, utilisant les Indochinois pour combattre les Indochinois et les Asiatiques pour combattre les Asiatiques, est révolue à jamais.

171. Le monde est témoin que, tout au long des 30 années de lutte âpre et difficile contre le colonialisme ancien et nouveau et l'impérialisme, le peuple vietnamien a toujours suivi strictement un principe directeur : autant il est déterminé à défendre son indépendance et sa liberté, autant il se montre respectueux de l'indépendance et de la liberté des autres peuples. Le mot d'ordre lancé par feu notre président Hô Chi Minh — "rien n'est plus précieux que l'indépendance et la liberté" — nous sert à tout moment de guide dans nos pensées, dans nos sentiments, ainsi que dans la politique intérieure et extérieure du peuple et du Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam. Ce mot d'ordre sacré, le peuple vietnamien l'observe pour lui-même comme il l'observe également vis-à-vis des autres peuples.

172. Le peuple vietnamien sait se respecter et respecte strictement ses engagements envers les autres peuples. Il honore ses promesses envers ses amis. C'est pourquoi je voudrais encore une fois réaffirmer à tous nos amis en Asie du Sud-Est que le Viet Nam est déterminé à mettre strictement en œuvre les principes régissant ses relations avec les autres pays du Sud-Est asiatique, tels qu'ils ont été consignés dans les récentes déclarations conjointes de notre premier ministre Pham Van Dong et des chefs de gouvernement des pays de cette région, à savoir : le respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale de chaque pays; le respect du droit de chaque pays à décider de son propre régime politique, économique et social; la non-ingérence réciproque dans les affaires internes; la non-pratique de la subversion directe ou indirecte; le non-recours à la force ou à la menace de la force; le règlement des différends entre pays par la voie pacifique au moyen de négociations dans un esprit d'égalité, de compréhension et de respect mutuels, dans l'intérêt de la consolidation et du développement des relations d'amitié, de coopération et de bon voisinage entre pays.

173. C'est sur la base de ces principes que le peuple et le Gouvernement de la République socialiste du Viet Nam ne ménageront aucun effort en vue de réaliser les accords qui ont été ou qui seront signés, afin de renforcer nos relations bilatérales avec divers pays de la région et de contribuer à faire du Sud-Est asiatique une zone de paix, d'indépendance, de neutralité stable et prospère.

174. C'est donc avec beaucoup de peine que nous, peuple vietnamien, constatons qu'à l'heure actuelle ce sont les cercles réactionnaires de Pékin qui ont, en Asie du Sud-Est, repris pour leur compte la politique "diviser pour régner" en vue de réaliser leurs buts hégémoniques et expansionnistes au Sud-Est asiatique. En effet, que de matériaux nocifs et subversifs la radio et la presse de Pékin ne déversent-elles pas quotidiennement sur les pays de cette région de l'Asie, calomniant le Viet Nam et les autres peuples, incitant à la haine et à la division entre nos pays, dressant nos peuples les uns contre les autres ! Il y avait à peine quelques jours que le peuple héroïque du Kampuchea

s'était rendu maître de son pays que déjà les autorités de Pékin se livraient à nouveau à leur entreprise de sape, cherchant à armer les éléments contre-révolutionnaires pour les pousser à des activités dites de guérilla à l'intérieur du Kampuchea. S'il y a quelqu'un dans cette région dont les actes ne correspondent pas aux paroles, semant ainsi la méfiance parmi les peuples, ce sont précisément les autorités de Pékin. Ce sont elles qu'il faudrait condamner, et non la République socialiste du Viet Nam, victime de leur politique agressive et interventionniste.

175. Les noirs desseins des autorités de Pékin sont bien connus; elles les ont mis en pratique. Mais seront-elles à même de les réaliser ? Certes pas, puisqu'il appartient à nous, peuples des pays du Sud-Est asiatique, de décider de nos propres affaires et de faire échec à leurs visées hégémoniques et expansionnistes. Nous avons victorieusement combattu le colonialisme et l'impérialisme, et de cette expérience nous avons su tirer la leçon de la solidarité militante entre les peuples. C'est dans cette optique que j'ai la ferme conviction que les pays et les peuples du Sud-Est asiatique sauront se méfier avec vigilance de toutes les manœuvres de division et de sabotage de la part des autorités de Pékin et sauront y faire face victorieusement.

176. On pourrait se demander, au terme de ces quelques séances du Conseil de sécurité, s'il existe d'ores et déjà assez de faits objectifs pour servir de fondement valable à un jugement et à une conclusion pertinents du Conseil sur le problème du Kampuchea. D'aucuns prétendent que la situation est déjà claire. D'autres, au contraire, sont d'avis qu'elle est encore confuse. Mais du moment que le Conseil n'a pas encore entendu la voix des représentants authentiques du peuple du Kampuchea — le Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea — j'estime qu'il lui manque encore des éléments fondamentaux pour se faire une idée exacte de la situation au Kampuchea. Dans ces conditions, toute conclusion hâtive ne manquerait pas d'être erronée et lourde de conséquences.

177. A mon avis, donc, la condition essentielle pour que le Conseil de sécurité puisse émettre un jugement bien circonstancié et arriver à une conclusion bien fondée sur le problème du Kampuchea, c'est que la voix autorisée, authentique et représentative du Conseil populaire révolutionnaire du Kampuchea — seul représentant légal et légitime du peuple du Kampuchea à l'heure actuelle — soit invitée à se faire entendre au sein de cette haute instance.

178. En terminant, je me permets d'attirer l'attention du Conseil sur la déclaration en date du 14 janvier du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea — déclaration que j'ai eu l'honneur de transmettre, monsieur le Président, ce jour même en vous priant de bien vouloir la faire distribuer aux membres du Conseil comme document officiel du Conseil. Cette déclaration dit notamment :

"Le Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea réfute complètement et résolument toutes les affirmations faites lors de la réunion du Conseil de sécurité qui visent à déformer la vérité et à calomnier les peuples du Kampuchea et du Viet Nam, et il considère comme fausses et non valables

toutes les conclusions de cette réunion." [S/13029, annexe.]

179. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Le Conseil doit maintenant prendre une décision. Nous sommes saisis de deux projets de résolution. Je sais que de nombreux membres du Conseil ont exprimé le désir de voter rapidement sur cette question, et le représentant de la Chine l'a lui-même demandé officiellement il y a quelques instants. Je sais par ailleurs que certains autres membres souhaitent que le vote n'ait lieu que cet après-midi.

180. En ma qualité de président, je dois dire que je suis tout à fait conscient de l'urgence de la question et de la nécessité d'aboutir rapidement à une conclusion. Je voudrais respecter le désir des membres du Conseil dans ce sens.

181. Après le vote, il faudra donner la parole à ceux qui souhaitent expliquer leur vote après le vote. Il s'agit donc de savoir si nous allons voter maintenant ou à la séance de cet après-midi pour mener à bien nos travaux. En ce qui me concerne, et compte tenu des souhaits qui m'ont été exprimés, je voudrais dire que le Conseil pourrait peut-être envisager de remettre le vote à cet après-midi. Toutefois, c'est une question sur laquelle j'aimerais connaître l'opinion des membres du Conseil. Comme je l'ai déjà dit, je souhaite tenir compte de la proposition faite par le représentant de la Chine, mais je voudrais savoir si le Conseil accepterait que nous votions après le déjeuner.

182. M. HULINSKÝ (Tchécoslovaquie) [*interprétation du russe*] : Depuis le commencement même de nos consultations sur la question, et au Conseil de sécurité même, ma délégation n'a cessé d'estimer que le Conseil devait se montrer de la plus grande prudence en ce qui concerne les questions qui touchent aux affaires intérieures d'un Etat Membre. Nous comprenons la hâte avec laquelle le représentant de la République populaire de Chine, poursuivant des fins de propagande, a demandé de toute urgence que le Conseil se réunisse. En effet, plus le monde sera mis au courant des faits, plus sa position se modifiera. Je veux

formuler une nouvelle mise en garde et dire au Conseil qu'il ne doit pas se précipiter en élaborant la solution de cette question sans avoir entendu ici les représentants légitimes du nouvel Etat du Cambodge, qui n'ont pas eu la possibilité de dire leur mot.

183. Ma délégation ne peut accepter la précipitation avec laquelle on cherche à régler le sort d'un projet de résolution qui n'a été présenté que ce matin. En vertu de l'alinéa c de l'article 33 du règlement intérieur provisoire, je demande que la séance soit maintenant levée et qu'une autre séance soit prévue pour cet après-midi.

184. M. ROLÓN ANAYA (Bolivie) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, j'appuie votre proposition et suis d'avis que nous votions cet après-midi.

185. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je répète ce que j'ai déjà dit : je connais parfaitement le désir très vif de certains de voter maintenant mais je suggère que, compte tenu d'autres désirs qui m'ont été communiqués, le Conseil, dans ce cas particulier, donne son assentiment à ce que le vote n'ait lieu que cet après-midi. Je crois d'ailleurs que le désir de célérité de certains sera exaucé puisque nous voterons immédiatement au début de la séance de cet après-midi. C'est compte tenu des circonstances que je demande au Conseil de procéder de cette manière.

186. M. EL-JEAAN (Koweït) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, nous voudrions appuyer vos vues. Ne croyant pas qu'il y ait une grande différence de temps — une heure peut-être —, cette manière de faire permettra de tenir compte de tous les points de vue exprimés.

187. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Si les membres du Conseil sont d'accord, les membres qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote parleront cet après-midi, puis nous voterons et poursuivrons nos travaux.

*La séance est levée à 14 h 5.*